

# DÉBAT PUBLIC

## « La mer en débat »

### Façade maritime Nord Atlantique / Manche Ouest

Compte-rendu intégral  
Mardi 13 février 2024

---

**SALLE/ADRESSE :** Saint-Brieuc - Palais des Congrès

---

**PARTICIPANTS :** 130 participants

---

**DÉBUT > FIN :** 19 h 15 à 21 h 30

---

**Commission particulière du débat public (CPDP) :**

Mme Karine BESSES  
Mme Caroline WERKOFF  
Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE  
M. Pascal BRERAT  
M. Patrick CHAUMETTE  
Mme Lucie BÉGUIN

**Intervenants :**

M.	Hervé GUIHARD	Maire de Saint-Brieuc
Mme	Jeanne LORGEUX	DIRM
Mme	Lucie TRULLA	DREAL Bretagne
M.	Bertrand BOURDON	RTE
M.	Martin SALMON	DGEC

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

### **Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

On va pouvoir commencer. Je vais laisser la parole à monsieur le maire de Saint-Brieuc, Hervé GUIHARD, qui nous accueille dans cette ville et qui va nous dire quelques mots.

### **M. Hervé GUIHARD, Maire de Saint-Brieuc**

Merci. Je dois vous avouer que l'on était surpris et heureux de savoir que l'on pouvait accueillir la CNDP ici, la thématique que vous proposez de toute façon nous convient bien. Mais, très rapidement, parce que nous pensons, nous sommes convaincus que les grandes transformations que la CNDP aborde, transformations sociales, écologiques, démocratiques, sont des transformations qui se vivent d'abord dans les villes. Ce n'est pas au niveau national. C'est d'abord ici parce que vous êtes des experts citoyens. Vous êtes des experts d'usage. Et, l'unité de vie se passe dans votre rue, dans votre quartier, dans votre ville. Et, c'est bien à ce niveau qu'on doit penser le monde et ses transformations ; avec des gens que l'on côtoie, que l'on fréquente tous les jours.

Partant de ce constat, nous à Saint-Brieuc avons essayé de travailler sur des formats d'associations et d'implication démocratique avec tous les échecs que l'on peut connaître, mais aussi avec un peu de succès quand cela intéresse parce que la démocratie, il faut d'abord être impliqué. Il faut d'abord être concerné. Pour beaucoup, ça ne les concerne pas et ils ne s'en occupent pas. Mais, au mois, essayons de travailler avec ceux que ça intéresse, des gens comme vous qui sont là présents ce soir, qui ont fait cet effort pour mettre une part de vos réflexions et accepter de vous confronter aux autres et à leur point de vue.

Ici, sur notre territoire, il y a quand même une vraie question qui se pose dans le domaine maritime. Évidemment, on va tous parler facilement des algues vertes. Mais, je voulais prendre un exemple que j'ai vécu très rapidement en tant que maire : les éoliennes. La baie de Saint-Brieuc, les éoliennes, un conflit tout de suite. On pense aux pêcheurs. On pense à tout ça. Mais, en fait, derrière tout ça, il y avait une vraie question sur l'autonomie énergétique. Et, il y avait une vraie question sur ce paradoxe : on est tous d'accord, mais pas chez soi.

Pour résoudre ce paradoxe de « on est tous d'accord, mais pas chez soi », il faut organiser des lieux de débats. Mais, des lieux de débats qui sortent aussi du local. L'idée est toujours de parler d'à côté de chez soi, mais de bien parler au niveau de la Nation sur l'ensemble de la France. Débattons du rapport à la mer ou du rapport à l'énergie. Et, quand on a un accord au niveau national, tous ensemble, en France, on comprend l'effort que l'on doit peut-être faire un moment donné localement. Donc, je voulais saluer l'outil de la CNDP parce que nous, élus locaux, on en conçoit parfaitement l'importance. Je parle du parc éolien. L'exemple était assez frappant de ce refus localement d'un outil pour lequel on comprend tous qu'il était essentiel pour notre autonomie énergétique. Donc, travaillons ensemble effectivement pour régler ces paradoxes par le débat. C'est ce que vous allez proposer ici. C'est ce que vous allez proposer dans d'autres communes. Je suis très heureux que vous ayez fait ce retour ici.

Je vous souhaite, en tout cas, des échanges fructueux, peut-être qui se frottent un peu parce que la démocratie c'est se frotter les uns et les autres. Mais, en tout cas, des échanges qui apporteront un progrès pour l'ensemble de notre société. Je vous remercie.

*Applaudissements*

*Un PowerPoint de présentation est projeté aux participants de la réunion.*

### **Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Merci, Monsieur le Maire. On va pouvoir commencer cette rencontre publique que l'on débute aujourd'hui à Saint-Brieuc avec vous. Je m'appelle Paula Schmidt de la TORRE et je suis membre de la Commission particulière du débat public sur la façade Nord Atlantique Manche Ouest. Et, je vais animer avec Karine BESSES qui est membre de la CPDP également — je vais la laisser se présenter tout à l'heure qui va animer plus le côté échanges avec la salle. Et, qui va nous introduire aussi le cadre du débat aujourd'hui.

Je vais vous expliquer brièvement. Ensuite, je laisserai Caroline se présenter. Je vais vous expliquer brièvement ce que l'on va faire lors de cette soirée. Je vais peut-être laisser la régie passer à la slide

suivante. Je connais le déroulé normalement. La suite, c'est de vous poser un peu le cadre d'échanges. Pour avoir un échange de qualité, on a besoin de quelques règles. Je vous propose certaines règles.

- La première est une invitation à ne pas se couper la parole et donc à respecter la parole de chacun.
- La deuxième : chaque fois que vous prenez la parole, merci de vous présenter, votre prénom et si vous représentez une structure de le dire aussi. C'est intéressant de savoir pour tout le monde d'où vous parlez aussi.
- Et, ensuite l'expression libre. Dans le respect de chacun, vous êtes libre de vous exprimer, de donner votre avis, d'être contre les choses qui sont dites. Le but est que vous puissiez vous exprimer. On vous assure ce cadre, mais dans le respect de chacun et dans le respect de la parole aussi de chacun.

Est-ce que cela vous convient ? OK. Peut-être que cela me convient, mais que ça ne vous convient pas. Le but est que l'on puisse valider cela ensemble. Très bien.

Il y aura deux moments dans cette soirée.

1. On va vous écouter le cadre du débat. On aura une présentation de la part de la CPDP qui va vous présenter le cadre. Ensuite, on aura les représentants de la maîtrise d'ouvrage qui vont vous expliquer leurs attentes de ce débat et leurs propositions. Vous allez pouvoir poser des questions à tous ceux qui sont intervenus ici. Il y aura un temps d'échange avec la salle.
2. Et, la deuxième partie de la soirée sera un temps de travail. Vous avez choisi votre thématique au début à l'accueil. Donc, vous êtes déjà placés par table. Après, le but est de recueillir votre parole. On va le faire de cette manière, c'est-à-dire par sous-groupes de façon à ce que chacun puisse s'exprimer, et que chacun puisse apporter aussi des propositions concrètes.

On recueille tout, c'est-à-dire que l'on va enregistrer aussi les échanges puisqu'on utilise la matière pour faire nos synthèses, les faire remonter à la maîtrise d'ouvrage. Tout ce que vous allez apporter et dire, c'est des éléments intéressants pour nous pour nous donner de la matière concernant ce débat. Je pense que tout a été dit.

Donc, je vais laisser la parole à Caroline WERKOFF qui est vice-présidente de la CNDP et vice-présidente du débat, qui vient de Paris exprès pour nous rendre visite, et pour nous aider dans l'animation de cette soirée.

### **Mme Caroline WERKOFF, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. En quelques mots, je vais vous présenter la CNDP. Peut-être que tout le monde ne sait pas ce que c'est. C'est la Commission nationale du débat public. C'est une autorité indépendante de la République qui a deux grandes missions, dont une mission principale qui est de veiller à la participation du public pour toutes les questions environnementales autour de la démocratie participative. Nous avons deux objets que nous devons toujours respecter pour chaque débat.

1. Il faut qu'il y ait d'abord une bonne information du public. Donc, on travaille avec des scientifiques pour mettre à disposition sur les sujets de chaque débat des informations sincères et précises.
2. Et, notre autre fonction est de recueillir les paroles du public qui seront mises dans un compte-rendu du débat ; une parole étant équivalente à une autre. Les débats, chaque fois, sont commandés par des maîtres d'ouvrage qui ont l'obligation de répondre aux contributions qui sont mises lors du débat public.

Ici, c'est un très grand débat qui a été commandé par le gouvernement, et qui a pour objet — on va le dire de manière un peu jargonnant — la réactualisation des documents stratégiques de façade. Pour le dire plus simplement, il s'agit de réfléchir à la planification de la mer avec un nouvel élément qui va entrer sur les côtes françaises puisqu'il s'agit à horizon 2050 — c'est dans les discours présidentiels. Ce n'est pas dans une loi — de trouver la place pour 50 parcs d'éoliennes le long des côtes françaises.

Voilà en quelques mots. Je passe la parole à ma collègue Karine qui va vous présenter le débat sur la façade. Et, on est à votre disposition pour répondre aux questions, bien sûr.

### **Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Merci. On attendait que les PowerPoint arrivent. Est-ce que ça s'arrange en régie ? Est-ce que vous pouvez au moins nous dérouler manuellement ?

Les objectifs de cette réunion ont été présentés par Paula, mais c'est vraiment de présenter le cadre du débat, vous informer, permettre des temps d'échanges, répondre à vos questions. Donc, il y aura vraiment un temps de questions/réponses. Et, si vous n'avez pas pu poser toutes vos questions parce que si l'on commence à partir dans trop de questions, on va finir à minuit. Donc, on veut aussi respecter les horaires. Vous aurez de quoi noter vos questions sur des papiers. Sachez que toutes les questions que vous poserez, on les transmettra à l'État, à la maîtrise d'ouvrage qui devra y répondre. Je fais déjà cette précision parce que peut-être que l'on ne pourra pas prendre toutes les questions lors de cette réunion. Et, recueillir vos questionnements, bien sûr.

Sur la présentation de la CNDP, Caroline l'a fait. Juste, préciser — je ne sais pas si tu l'as dit — que c'est un droit constitutionnel. On peut passer à la suivante, merci. Le rôle, j'insiste sur le côté indépendant que Caroline a dû vous expliquer aussi. Donc, la réédition des comptes, le maître d'ouvrage a deux mois pour répondre à la suite du bilan que la CNDP fera. Le maître d'ouvrage a deux mois pour répondre sur la manière dont il souhaite prendre en compte les propositions que vous allez faire ce soir, et que l'on va synthétiser, que l'on va résumer et que l'on va mettre dans un compte-rendu.

Les six principes de la CNDP, je les rappelle très rapidement.

La chose qui nous intéresse beaucoup, c'est la neutralité, c'est-à-dire que l'on n'a aucun avis à donner sur le sujet. On est vraiment neutre. On est la queue pour faire émerger la parole citoyenne et vous faire débattre sur le sujet.

L'argumentation, l'idée est effectivement que l'on peut être pour ou contre. On peut avoir des avis tranchés. Mais, c'est toujours l'idée d'argumenter. Pourquoi a-t-on cet avis ? C'est ça qui nous intéresse. C'est à partir de là que l'on peut construire aussi des choses ensemble.

L'égalité de traitement également, c'est-à-dire que la parole d'un simple citoyen, d'un élu, d'un agriculteur, d'un pêcheur s'équivaut pendant ces débats, même si effectivement il y a des acteurs qui travaillent tout au long de l'année sur la mer et qui ont aussi d'autres endroits où ils peuvent s'exprimer et travailler avec des élus, dans des instances où ils gèrent aussi cette mer. Mais, pendant ce débat public, c'est aussi l'idée vraiment de faire émerger la parole du citoyen qui n'est pas forcément impliqué dans telle ou telle association ou dans telle ou telle catégorie professionnelle.

L'inclusion, l'idée est que tout public est bienvenu.

Je ne le rappelle pas, tu en as parlé Caroline. Sur les dates, du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024, jusqu'au 26 avril, vous pouvez aller notamment sur le site internet déposer vos avis, vos questions, etc., parce que ça ne se finit pas ce soir. Donc, vraiment, il y aura plein de suites, plein d'autres choses. On vous présentera tout ça à la fin.

Ce qui est bon à savoir, je ne sais pas si tu l'as dit, il n'y aura plus de débats projet par projet. Je parle des parcs éoliens, mais c'est des choses qui ont déjà été questionnées pendant le débat. Donc, vous avez le droit de questionner ce principe. Mais, c'est des choses qui sont pour l'instant inscrites dans la loi, mais qui peuvent être interrogées par le débat.

Le débat national est organisé sur les quatre façades. Chaque fois, moi-même, les membres de la CPDP et Caroline aussi sommes une équipe de citoyens et citoyennes nommée par la CNDP pour mener le débat au côté d'un secrétariat général, donc de personnes qui travaillent avec nous pour implanter le débat concrètement sur les territoires. Nous sommes aussi des citoyens qui organisons le débat.

Tu as rappelé les grands thèmes, j'imagine. Les grands thèmes que l'on a vus, la CNDP a fait une grande étude de contexte. On est allé voir les acteurs, les citoyens, etc., avant de faire le débat pour savoir la manière dont on allait le faire. On a recueilli ces grands thèmes, mais qui en même temps sont assez évidents sur la question de la planification de la mer.

- C'est les rapports entre la mer et la terre et la société, c'est-à-dire que la mer est un bien commun aujourd'hui. Donc, quel rapport a-t-on ? Et, qu'est-ce que l'on veut dans le futur pour cette mer et comment la société utilise-t-elle la mer au-delà des acteurs économiques qui l'utilisent tous les jours ?
- L'environnement, le climat, la biodiversité, pas la peine de trop préciser, je pense. Vous voyez de quoi il retourne avec le changement climatique notamment, mais aussi l'environnement. Comment protège-t-on la mer qui est quand même l'aspect numéro 1 aujourd'hui qui est demandé dans la planification maritime. Comment protège-t-on le bon état écologique de la mer ? L'éolien en mer et les énergies marines renouvelables, c'est ce projet d'implanter 45

gigawatts d'éoliennes en mer. Est-ce pertinent ? Où les implante-t-on ? Sous quels critères ? Ce sont des questions qui vont vous être posées très concrètement sur les tables pour ceux qui ont choisi ce sujet.

- Les activités maritimes et littorales, effectivement, c'est la pêche, l'extraction, mais aussi la plaisance, les conchyliculteurs, les pêcheurs à pied, le transport maritime. Il y a énormément d'activités en mer. Ce sont toutes ces activités qui cohabitent, qui ont des impacts aussi, qui se font impacter par les autres activités. C'est une question aussi centrale pour le débat.
- Et, la gouvernance et la participation du public. Toutes les autres escales que l'on a faites ailleurs, aussi bien à Saint-Nazaire, Saint-Malo, etc., on parle beaucoup de gouvernance, c'est-à-dire comment décide-t-on ensemble sur la mer et la place du citoyen, des acteurs et de chacun ? C'est un sujet qui est très porté par le débat.

Plus concrètement, qu'est-ce l'on fait en Bretagne, Pays de la Loire ? On a des rencontres publiques comme ce soir. On a aussi des ateliers en ligne beaucoup plus précis sur les sujets que l'on vient de voir. Je vous invite à aller voir ceux qui sont déjà passés, mais à participer aux prochains. On fait des débats mobiles. On va sur les marchés. On était au marché de Saint-Brieuc ce weekend pour rencontrer la population ; les ateliers fresques ; les ateliers cartographiques. On a un tas de manières de recueillir la parole du public. Et, il y a aussi un site internet. Il y a une application aussi. Il y a des quiz en ligne pour donner votre avis sur notamment le positionnement des parcs.

Là, ça rappelle juste les escales. Les prochaines escales : Les Sables-d'Olonne et la dernière Lorient. On sera en Bretagne Sud. Comme vous voyez, on couvre aussi Pays de la Loire.

Il ne me reste plus qu'à redonner la parole à Paula. Merci.

#### **Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Merci, Karine. Je vais inviter à venir ici nous rejoindre Jeanne LORGEUX qui est chargée de mission au débat public planification de l'éolien et DSF à la DIRM NAMO, Lucie TRULLA qui est directrice de projets éoliens en mer à la DRÉAL et Bertrand BOURDON, pilote de projets concertation chez RTE. On va vous passer dans un premier temps une petite vidéo de présentation de ce débat de planification qui a été réalisée par la maîtrise d'ouvrage. Ensuite, ils vont pouvoir nous introduire les deux sujets. Ce que j'ai omis tout à l'heure, c'est que l'on va vous faire travailler sur deux sujets principaux, c'est-à-dire l'environnement et l'éolien. Ils vont pouvoir nous introduire ces deux sujets par la suite. Je laisse la régie mettre la vidéo qui dure cinq minutes et qui pose un peu le cadre.

*Une vidéo de présentation est projetée aux participants de la réunion.*

Merci pour cette vidéo. Je vais vous laisser tout de suite la parole. Qui de vous veut commencer ? Jeanne LORGEUX.

#### **Mme Jeanne LORGEUX, Chargée de mission planification de l'éolien et DSF, DIRM**

Bonjour. Merci beaucoup. Bonjour à toutes et tous. Je vais représenter la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest, et je vais vous présenter les deux premières attentes de l'État vis-à-vis du débat public. Et, je laisserai ensuite Lucie TRULLA de la DRÉAL Bretagne et Bertrand BOURDON de RTE vous présenter la dernière attente.

Ce débat public porte sur la mise à jour de la stratégie de façade maritime qui est le volet stratégique des documents stratégiques de façade. Il existe aussi un volet opérationnel qui a été adopté en 2022. On se concentre uniquement sur la partie stratégique, c'est-à-dire les enjeux, les objectifs et également les principes de cohabitation entre les différentes activités maritimes. La stratégie de façade maritime, comme cela a été précisé dans la vidéo, relève d'un cadre communauté, dont au niveau de l'Union européenne, mais aussi national via la stratégie nationale mer et littoral qui est en cours d'adoption. Et, qui sera adoptée assez prochainement. Elle fixe notamment quatre priorités.

1. La neutralité carbone.
2. La protection de la biodiversité.
3. L'équité.
4. L'économie.

Ces quatre priorités seront intégrées dans les documents stratégiques de façade lors de leur révision qui devrait avoir lieu d'ici 2025. Pour alimenter cette révision, le public est consulté ce soir et pendant toute la durée du débat jusqu'au 26 avril pour apporter ses observations sur la cohabitation des usages



en Nord Atlantique Manche Ouest, c'est-à-dire les activités existantes, la pêche, le transport maritime, les activités nautiques, l'extraction de granulats marins. J'en passe et j'en oublie sans doute. Et, les activités émergentes : l'éolien en mer qui sera abordé majoritairement ensuite.

Le développement durable de ces activités vise un objectif : le bon état écologique de la mer qui est porté par une directive communautaire. C'est ce qu'il faut avoir en tête pour leur développement.

La seconde attente vis-à-vis du débat public est la contribution à l'identification des zones pour le développement de la protection forte en mer. On l'a dit dans cette vidéo. Certaines zones maritimes sont couvertes par des aires marines protégées qui ont chacune un régime particulier. Il existe 11 grands types qui sont fixés par le Code de l'environnement d'aires marines protégées. Elles ont donc, au regard des enjeux, sur la zone différentes manières de régler les activités. On part d'une gestion durable des activités maritimes jusqu'à parfois une suppression ou en tout cas un encadrement fort de ces activités.

Pour permettre de reconnaître les zones qui font l'objet d'une protection exemplaire, l'État a choisi de mettre en place l'outil « zone de protection forte », les ZPF, et a fixé un objectif de 10 % pour le territoire national à horizon 2030. Pour la façade Nord Atlantique Manche Ouest, les eaux qui sont aux droits des régions Bretagne et Pays de la Loire, mais aussi leurs zones économiques exclusives, on a un objectif de 3 % de couverture en zone de protection forte.

Pour reconnaître une protection forte, on a deux possibilités.

1. Elle est automatique. C'est le cas, par exemple, des cœurs des parcs naturels marins ou des réserves naturelles nationales intégrales.
2. On se base sur trois critères. On les suit sur une zone au regard des enjeux environnementaux d'intérêt si les critères sont remplis. Les trois critères sont d'abord :
  - la prise de mesures de gestion de réglementation pour une diminution significative, voire une suppression des pressions liées aux activités ;
  - l'adoption d'un document de gestion avec des objectifs de protection ;
  - et, le troisième, un dispositif opérationnel de contrôle effectif.

Ce sont les trois critères qui sont fixés dans le décret d'avril 2022. Ils permettent ensuite, sur la base de secteurs d'études qui ont été préalablement définis, de reconnaître la protection forte. Les secteurs d'études qui sont présentés ici, c'est la cartographie des enjeux environnementaux d'intérêt pour la protection forte. À la côte, on a des secteurs qui ont été identifiés en 2022. En bleu, vous avez les secteurs identifiés pour la région Pays de la Loire, en orange pour la Bretagne. Et, en noir, ce sont les ZPF déjà reconnues. Au large, on a des zones sur lesquelles ont été définis des enjeux environnementaux d'intérêt. C'est notamment sur ces zones que le public est concerté et consulté aujourd'hui pour savoir où passer la protection forte dans cet objectif d'atteinte de 3 % pour la façade NAMO.

Et, je vais laisser par la suite Lucie et Bertrand vous présenter l'enjeu éolien et raccordement.

### **Mme Lucie TRULLA, Directrice de projets éoliens en mer, DREAL**

Merci, Jeanne. La troisième attente concerne le déploiement accéléré et ambitieux de l'éolien en mer, comme cela a été précisé dans la vidéo. L'objectif est d'atteindre 45 gigawatts d'ici 2050, sachant que l'on a déjà 10 gigawatts de parcs en cours d'installation. Donc, c'est une multiplication quasiment par quatre des projets en cours qui va impliquer une occupation de 1 à 2 % d'espace maritime de la France métropolitaine, et de possibles limitations des usages en mer, mais également des synergies.

C'est pourquoi afin de donner de la visibilité à l'ensemble des acteurs et des citoyens dans le temps et dans l'espace, l'État a fait le choix de planifier ce développement. Cela va passer par l'identification des zones prioritaires en mer et à terre pour l'implantation des parcs et du raccordement. À l'issue du débat public, l'État et le Réseau de transport d'électricité ont pour objectif d'aboutir à deux cartographies.

1. La première cartographie matérialisée par le rectangle orange vise le développement de 15,5 gigawatts de nouvelles capacités à 10 ans.
2. La deuxième cartographie permettra de donner une visibilité à plus long terme puisqu'il s'agit de compléter à peu près d'une vingtaine de gigawatts l'objectif de nouveaux parcs.

Il est attendu de la participation évidemment du public au débat de s'exprimer sur les choix d'implantation des parcs et des raccordements, mais également sur les enjeux environnementaux et socioéconomiques associés.

À l'issue du débat public, l'État engagera des études techniques et environnementales sur les zones retenues. Celles qui seront les plus propices au regard du coût, de la conciliation des usages et de la protection de l'environnement feront à leur tour l'objet d'un appel d'offres pour le développement.

Pourquoi finalement développer l'éolien en mer ? Aujourd'hui, le mix énergétique français dépend à 60 % des énergies fossiles : le pétrole et le gaz. Ces énergies sont les plus importantes sources d'émissions de gaz à effet de serre qui est la principale cause du changement climatique. On a donc un impératif à sortir le plus rapidement des énergies fossiles. Pour cela, l'État s'est fixé deux objectifs et quatre leviers d'action.

1. Premier objectif : réduire d'ici 2050 de 40 à 50 % notre consommation énergétique. Cela va passer par deux leviers.
  - La sobriété énergétique : consommer moins d'énergie.
  - L'efficacité énergétique : utiliser des équipements plus performants ou des énergies décarbonées, notamment l'électricité décarbonée.

Cela va induire la nécessité de développer davantage de production d'électricité décarbonée d'ici 2050. Pour cela, on va s'appuyer sur deux nouveaux leviers.

1. Le développement du programme nucléaire.
2. Le développement des énergies renouvelables.

Si un seul de ces leviers d'action n'est pas mis en œuvre, on ne parviendra pas à atteindre la production d'électricité décarbonée qu'il nous faudra pour passer dans une économie plus sobre en carbone. Parmi les énergies renouvelables, l'éolien en mer est une technologie mature qui possède de nombreux atouts. C'est une énergie qui a une faible intensité carbone, qui a une très bonne productivité. Les vents en mer sont plus forts et plus réguliers qu'à terre. C'est également une énergie qui a des coûts compétitifs et qui est créatrice d'emplois. En ce sens, elle contribue à la souveraineté énergétique et à sécuriser nos approvisionnements.

Je vais peut-être passer rapidement sur cette diapositive. C'est juste pour vous montrer que l'ambition nationale se décline par façade. Sur notre façade Nord Atlantique Manche Ouest, l'ambition est assez importante puisqu'elle représente 30 à 50 % des objectifs nationaux, soit 6 à 9 parcs d'ici 10 ans et 17 à 25 gigawatts au total de capacité installée à 2050.

Je passe la parole à Bertrand.

### **M. Bertrand BOURDON, Pilote de projets concertation, RTE**

Bonsoir, Bertrand BOURDON de RTE. Sur la slide d'avant, vous voyez qu'il y a déjà effectivement 15 projets réalisés et pour lesquels RTE a été chargé du raccordement de ces parcs.

On n'est pas producteur d'électricité. On fait juste le raccordement. Compte tenu des objectifs attendus, il y aura sans doute des possibilités d'avoir des parcs éoliens posés ou flottants. On verra ça dans les cartes ultérieures liées à la bathymétrie. Je reviens un petit peu sur mon sujet qui est la partie raccordement. Là aussi, compte tenu des puissances annoncées et attendues, RTE fait le choix d'un raccordement en courant continu. Jusqu'à maintenant, la plupart des raccordements étaient faits en courant alternatif. Le courant continu nous permet de transporter avec moins de liaisons, davantage de puissances et sur de plus longues distances. Le raccordement est un poste électrique en mer, une liaison sous-marine, une zone d'atterrissage. On fait le changement entre la technologie sous-marine et la technologie souterraine, une liaison souterraine et une station de conversion pour à nouveau convertir le courant continu en courant alternatif, et l'injecter sur le réseau de transport.

Si l'on passe un petit peu chacun de ces objets en revue, la plateforme en mer, la station de conversion, transforme le courant alternatif des parcs éoliens en courant continu. C'est un gros transformateur, en fait. C'est une station de conversion quelque part. Vous en avez une dans votre poche. Jusqu'à 2040 — c'est nos prévisions — ces stations de conversion seront posées. On ne pourra pas faire de plateforme flottante. Ce n'est pas la problématique de la plateforme en tant que telle, c'est que pour relier les câbles d'exports à cette plateforme, il nous faut ce que l'on appelle des câbles dynamiques, c'est-à-dire des câbles capables de supporter les mouvements de houle permanents. Aujourd'hui, ces

câbles n'existent pas au niveau de tension sur lesquels on veut travailler. Ils sont plutôt attendus en 2040. D'ici 2040, plateformes posées et avec une bathymétrie maximale de 100 mètres.

Ensuite, partent de cette plateforme en mer des liaisons sous-marines. On a deux niveaux de tension. Ce que vous avez à l'écran, c'est du 320 kilovolts en courant continu. On a un pôle plus et un pôle moins. C'est comme une batterie. Le parc de Saint-Brieuc, c'est de l'alternatif, si vous avez pu suivre les travaux. Là, on est en courant continu avec le même principe : des câbles seront ensouillés ou enrochés pour les protéger. Et, surtout, une fois les travaux réalisés, maintenir les usages à la verticale de nos ouvrages.

La zone particulière est la zone d'atterrage qui nous permet de passer de la liaison sous-marine à la liaison souterraine. Plusieurs techniques existent et que l'on a déjà mises en œuvre en France. Ici, ce sont les photos de Saint-Nazaire où l'on a ce que l'on appelle une tranchée ouverte. Il y avait une plage suffisamment longue. Il y a une tranchée qui a été faite. Une fois que les câbles étaient tirés et jonctionnés à la partie terrestre, tout a été remis en état. C'est Saint-Nazaire. C'est une technologie que l'on peut utiliser. Une autre technologie : le forage dirigé, c'est-à-dire que l'on va faire un mini tunnel sous une dune ou sous une falaise, par exemple, pour faire ce mini tunnel entre la partie maritime et la partie terrestre. C'est par exemple ce que l'on utilise pour la liaison Celtic Interconnector. C'est la photo que vous avez. Donc, le forage dirigé qui est en cours sur Cléder. Et, à Saint-Brieuc, vous avez eu un mix des deux puisqu'il y a eu un forage dirigé puis une tranchée.

La liaison souterraine, c'est un peu le même principe que la partie sous-marine avec deux câbles : un plus et un moins. Il est enterré à 1 m 50 de profondeur, ce qui permet de maintenir les usages agricoles, par exemple, ou de passer à côté ou sous une route.

Le poste de raccordement, on a une station de conversion à terre puisque ce que l'on a transporté en courant continu, il faut à nouveau le transformer en courant alternatif pour ensuite se raccorder au réseau. Compte tenu des niveaux de tensions attendus, on va se raccorder sur du réseau à 400 000 volts. On y reviendra un petit peu plus tard.

Une station de conversion, ça a une emprise de quatre à six hectares. Ça a quand même une emprise agricole importante. S'il fallait créer un nouveau poste de 400 000 volts, on ajouterait quatre à six hectares, alors que si bien sûr on peut raccorder sur un poste existant on étendra moins le poste.

Je laisse la parole à Lucie TRULLA pour les cartes.

### **Mme Lucie TRULLA, Directrice de projets éoliens en mer, DREAL**

Tout le monde attend évidemment avec impatience la carte NAMO. Celle-ci prend un peu de temps à être validée, compte tenu des spécificités de notre façade. Elle devrait être publiée d'ici fin février. Mais, dans l'attente, je vous propose de balayer rapidement les critères qui ont été pris en compte, les cinq critères techniques qui sont pris en compte pour l'élaboration de ces zones propices à l'éolien en mer. Et, vous avez sur la diapositive les cartes des zones propices à l'éolien des façades voisines.

1. Le premier critère concerne la vitesse du vent qui doit être supérieure à huit mètres par seconde pour développer des parcs de manière économiquement intéressante. La bonne nouvelle, c'est que la façade NAMO bénéficie d'un régime de vent très favorable puisque sur l'ensemble de notre façade, vous voyez que l'on est supérieur à l'orange. Donc, on est à huit mètres par seconde. C'était le premier critère.
2. Le deuxième critère, il s'agit de la bathymétrie ou profondeur de l'eau. Comme indiqué par Bertrand BOURDON, techniquement et économiquement, on a la profondeur des 100 mètres qui constitue une limite à 10 ans pour implanter le poste électrique en mer. Donc, à 10 ans, on va être capable sur la bande rose qui constitue, en fait, la bande qui va de moins 8 à moins 50 mètres d'implanter du posé. Ensuite, sur la bande jaune la technologie sera posée ou flottante puisqu'on se trouve dans des profondeurs entre moins 50 et moins 70 mètres. En bleu, on sera exclusivement en flottant de moins 70 à 100 mètres. En surface, on prend une zone tampon de 20 kilomètres de large. Cela correspond à la distance maximale de raccordement de l'éolienne la plus éloignée du poste en mer. Et, à 2050, avec ce palier technologique que l'on sera en capacité de franchir en 2040, vous pouvez en vert l'ensemble de la bande qui prend quasiment tout le plateau continental et qui vient mourir sur le bord du talus, de moins 100 mètres à moins 200 mètres, on pourra développer de l'éolien flottant.
3. Le troisième critère concerne la distance minimale des côtes. Fort de l'expérience des précédents parcs, l'État a choisi de retenir une distance minimale de 15 kilomètres depuis les côtes et les îles habitées. La loi pour l'accélération de la production des énergies renouvelables



indique que l'on peut prioritairement rechercher ces zones de développement de l'éolien en mer jusqu'en zone économique exclusive. Mais, comme on a aussi la possibilité d'aller en deçà de cette zone économique exclusive qui s'arrête à 12 000 nautiques, soit 22 kilomètres, l'État a fait le choix quelque part de ne pas aller dans ce secteur entre 0 et 15 kilomètres. Et, de se situer finalement derrière les parcs éoliens existants pour les nouvelles implantations.

4. Le quatrième critère concerne la navigation maritime. Plusieurs couloirs de navigation que l'on appelle les dispositifs de séparation de trafics encadrent la circulation des navires. Et, notre façade est concernée par deux dispositifs de séparation : le dispositif d'Ouessant et le dispositif des Casquets. Au niveau de ces dispositifs, évidemment, il est interdit de déployer des parcs éoliens. Et, en plus, dans le cadre de cette sécurité maritime, les préfets maritimes ont délimité une zone tampon autour du dispositif et du trafic principal qui est matérialisé ici de 10 000 nautiques, soit 18 kilomètres dans laquelle il est également interdit de développer des parcs éoliens.
5. Le dernier critère : les enjeux de défense. Pour des questions de confidentialité, ils ne sont pas soumis au débat public, mais ils sont incompatibles avec l'éolien en mer dans certains cas. La carte présentée vous permet d'identifier les secteurs de défense compatibles avec l'éolien en mer. Ce sont les zones en vert acidulées. Et, en blanc, vous avez les zones qui nécessitent de vérifier la compatibilité de l'éolien au regard des enjeux de défense par un examen au cas par cas du secrétaire général à la mer.

Le dernier point que je voulais aborder, on vous présentait cinq premiers critères techniques. Mais, il s'agira évidemment de prendre en compte également les analyses portant sur des enjeux de compatibilité avec l'éolien en mer qui vont aborder cinq thématiques.

1. Les sensibilités environnementales. On va travailler la compatibilité de l'éolien avec les habitats, la mégafaune, l'avifaune, les poissons, les mollusques et les crustacés. Ce sera une première étude qui sera versée au débat.
2. La conciliation des usages et notamment avec les usages des pêches professionnelles : deuxième étude versée au débat par l'État et réalisée par le CEREMA qui sera certainement complétée par des études réalisées par les professionnels.
3. Troisième volet : les paysages et le patrimoine pour lequel, là encore, l'État versera prochainement un premier volet d'études.
4. La visibilité des futurs parcs ; on versera également une étude.
5. Et, enfin, le raccordement électrique et la recherche de potentiels.

#### **M. Bertrand BOURDON, Pilote de projets concertation, RTE**

L'ensemble de ces critères sera également bien sûr pris en compte pour la partie terrestre. Sur la carte, ce que vous avez en rouge, c'est le réseau 400 000 volts. Ce sont les autoroutes de l'électricité sur lesquelles on veut principalement raccorder les futurs parcs. En vert, vous avez le réseau en 225 000 volts qui jusque-là a accueilli les parcs présents.

Côté Bretagne et Pays de la Loire, on s'aperçoit que l'on a six postes 400 000 volts existants. Il y en a un qui est à Domloup. Je ne veux pas faire mon monsieur météo, mais on a Domloup à côté de Rennes. On a Plaine-Haute à côté de Saint-Brieuc, la Martyre à côté de Landivisiau, Calan à côté de Lorient, Cordemais Granzay. Je vais le positionner ; Granzay ici et Distré ici. Ce sont les postes 400 000 volts sur lesquels on ira chercher à se raccorder en priorité. Et, vous voyez, par exemple, que Granzay que je viens de vous montrer, on est à plus de 150 kilomètres des côtes. Donc, ça va être compliqué d'aller le chercher. Par contre, côté Bretagne, on est en majorité entre 20 et 30 kilomètres des côtes.

#### **Mme Lucie TRULLA, Directrice de projets éoliens en mer, DREAL**

Toutes ces cartographies ont été déposées sur les tables qui vont réfléchir sur l'éolien en mer. Mais, vous pouvez également les retrouver et superposer les informations qui vous ont été présentées sur le visualiseur GéoLittoral qui est en ligne. Vous pouvez également retrouver les informations dans le dossier de maîtrise d'ouvrage, le document bleu qui est affiché. Enfin, sur le site de la CNDP, vous pouvez consulter les photomontages non géolocalisés que nous avons fait produire, et qui vous permettent de vous rendre compte du rendu de parcs hypothétiques, fictifs, éoliens posés ou éoliens flottants situés à 15 et 22 kilomètres des côtes.

#### **Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup pour cette présentation. Vous restez avec vous. C'est le temps des questions. On a essayé d'avoir des présentations les moins longues possible, mais l'idée était quand même de vous présenter un certain nombre de choses, que la maîtrise d'ouvrage puisse vous présenter.

Je rappelle les consignes. Levez la main quand vous avez une question. On essaye de les prendre dans l'ordre où elles arrivent. On va vous demander si cela vous est possible de vous lever et de vous présenter aussi pour poser votre question. Comme ça, tout le monde peut vous voir et tout le monde sait de quel point de vous parlait. Et, c'est pour verbatim aussi parce que toute cette soirée est enregistrée. On va donc faire un compte-rendu très précis de tout ce qui se sera dit. Donc, on a aussi besoin de pouvoir vous identifier. Ceux qui veulent rester anonymes peuvent rester anonymes en disant être citoyens, pêcheurs, etc. Vous n'êtes pas obligé de nous donner votre nom et prénom.

Bien sûr, comme disait Paula, avec une tentative de parole assez courte parce que vous voyez, on est très nombreux ; une à deux minutes par personne. On est vraiment sur des prises de parole assez courtes et des réponses de la maîtrise d'ouvrage. Merci.

### **M. Guy JOURDEN, Conseil maritime de façade NAMO**

Guy JOURDEN. Je suis mandaté au Conseil maritime de façade par la CGT. On tient à rappeler notre attachement quand même au bien commun qu'est la mer et sa non-privatisation, c'est-à-dire la planification oui, mais pas un cadastre de la mer. Cela veut dire que l'on doit essayer de maintenir toutes les activités possibles en mer. Donc, on veut une conciliation des activités. Et, le rôle du document stratégique de façade est bien ça et donc le rôle du Conseil maritime. Et, qui continuera après le débat public. Donc, sur les atteintes à la mer, on tient à rappeler aussi que 80 % des pollutions marines sont dues à la terre, c'est-à-dire que ça n'apparaît pas beaucoup dans le débat sur la question de l'eau. On parle beaucoup de zones protections fortes en mer. Mais, on est pour une protection totale de la mer, c'est-à-dire tout le littoral on doit le protéger.

Ensuite, sur le débat, on est pour un débat continu, c'est-à-dire que l'on parle une fois, une seule fois. On ne peut pas faire ça... Les zones qui vont être définies aujourd'hui tiennent compte des technologies. On demande qu'il y ait un plan B, c'est-à-dire qu'il y ait deux études avec des zones aussi avec de nouveaux câbles. Quand on dit que c'est 2040, ça peut très bien arriver avant. Donc, que ces zones soient étudiées aussi, une zone de secours, on va dire, parce que ça peut tout changer.

### **Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup pour votre intervention. Vous n'aviez pas de question spécifique, mais plutôt des avis, des points de vue. Vous faites partie du Conseil maritime de façade.

### **M. Yann QUERE, élu de la commune de Paimpol**

Bonjour. Yann QUERE, élu à Paimpol. J'avais une question plus technique. On a parlé, je crois, de 65 gigawatts de production à l'horizon 2050. J'aimerais savoir la consommation de la France globalement par rapport à ça parce que ça ne me donne aucun ordre d'idée en pourcentage. C'est intéressant de voir ce à quoi ça va correspondre par rapport à notre consommation.

### **Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

On va revoir ça. Il y a ces éléments dans les infographies et aussi dans le document du maître d'ouvrage. Il y a un document assez important qui a été fait par l'État. N'hésitez pas aussi après ce soir à aller voir plus en détail. Mais, on va vous donner la réponse. Est-ce qu'il y a d'autres questions à ce stade ? Madame.

### **Mme Catherine POUJOL, Association Gardez les caps**

Bonjour. Catherine de l'Association Gardez les caps d'Erquy. Pour répondre à la question rapidement, la puissance consommée, c'est... 100 gigawatts, c'est la puissance installée. Donc, en fait, on va quasiment doubler la puissance installée. C'est le premier point.

Le second nous concerne davantage. En fait, on a un débat public sans carte. Est-ce à dire que la cartographie que vous nous avez présentée tout à l'heure, c'est-à-dire la carte de la défense nationale où l'on voit dans la légende que toutes les cartes en vert sont considérées zones propices et favorables à l'éolien en mer ? Est-ce qu'on n'a pas de carte ? Tout ce qui est en vert sur la carte que vous nous avez montrée tout à l'heure est probablement propice à l'accueil de l'éolien en mer ? Merci.

### **Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Merci pour votre question. Monsieur. On va en prendre une petite dernière et après on fait une réponse. Attendez le micro qui arrive. Merci.

**M. Didier GHEUX, Conseiller municipal de Plouha**

Bonsoir. Didier GHEUX, élu de Plouha, mais aussi et toujours professionnel. Je m'aperçois que dans même les documents que j'ai été rechercher sur les sites qu'il y a très peu de connaissances sur les fonds marins. Parfois, par ce manque de connaissances, on prend des directives. On prend des choix qui ne sont pas forcément les plus opportuns que ce soit pour l'activité de loisirs ou que l'activité de pêche. Je pense que les deux sont compatibles sur le même lieu, sur le même territoire. Mais, je pense que par une meilleure connaissance l'on pourrait mieux s'apercevoir que les enjeux sont un peu différents.

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

C'est une question qui est souvent revenue : l'état de la connaissance aujourd'hui, qu'est-ce qu'elle nous permet de prendre comme décision ? Et, comment peut-on y revenir ? Comment ne pas les figer pour y revenir ? C'est revenu durant plein de soirées. On a eu ces retours. Qui veut commencer à répondre un petit peu sur l'ensemble des questions ou aussi l'ensemble des réflexions puisqu'on nous parlait aussi de non-privatisation de la mer, de 80 % des pollutions dues à la terre. On nous parlait aussi d'avoir un débat continu qui ne s'arrête pas finalement à ce débat public. On nous a parlé aussi du fait qu'on n'a pas de cartes en tout cas sur la zone NAMO. Et, on nous a parlé aussi du peu de connaissances. C'est la dernière question. Qui veut commencer ?

**Mme Jeanne LORGEUX, Chargée de mission planification de l'éolien et DSF, DIRM**

Sur le sujet évoqué par monsieur JOURDEN, effectivement, le lien terre/mer est un thème qui est beaucoup revenu sur le fait que la majorité de la pollution de la mer vient de la terre. Pour donner quelques éléments au moins d'information sur le sujet, le DSF, le document stratégique de façade s'articule avec le SDAGE, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. En fait, les deux ont une obligation de compatibilité réciproque. Cela fait que certaines mesures prises dans le DSF et qui concernent l'eau se répercutent dans le SDAGE et inversement. Donc, les deux s'articulent avec une harmonisation de leurs mesures et une répartition de certaines.

Pour aller plus loin, la Commission nationale du débat public organise un webinaire.

**Mme Caroline WERKOFF, Commission particulière du débat public**

Je vais en parler peut-être. C'est justement ce jeudi à 18 heures. On a un webinaire sur les liens entre terre et mer avec le constat justement que vous faites. Il est quand même à peu près partagé par tous. C'est aussi les activités à terre qui polluent la mer. Je précise aussi que l'on aura les intervenants du SDAGE, donc les schémas d'aménagements des eaux, qui gèrent l'eau à terre. On en parlera jeudi. Effectivement, eux-mêmes aussi, il y a des limites aujourd'hui pour atteindre le bon état écologique de l'eau malgré ces outils, des SDAGE et malgré la compatibilité qu'il y aura entre les DSF et les SDAGE. Bien sûr, les acteurs à terre ont ces difficultés aussi. Ils nous les exprimeront ce jeudi. Donc, venez. Branchez-vous sur internet pour participer. On l'a abordé aussi à d'autres moments dans le débat. Donc, c'est une question qui revient beaucoup. Effectivement, elle fait partie intégrante du débat.

**Mme Jeanne LORGEUX, Chargée de mission planification de l'éolien et DSF, DIRM**

Je peux éventuellement au moins réagir sur la question de la connaissance. Effectivement, c'est ce qui résulte de certaines des fiches qui sont dans le dossier de maîtrise d'ouvrage que je vous invite à consulter. La connaissance permet, effectivement, de renseigner l'état écologique. Cela fait dans le cadre d'une directive européenne : la DCSMM, la directive-cadre sur le milieu marin. Elle utilise 11 descripteurs, 11 thématiques majeures qui permettent de renseigner l'état écologique de la mer. Et, les études sont en cours via un réseau de scientifiques, le muséum national d'histoires naturelles, l'IFREMER ou d'autres organismes qui permettent de renseigner cet état.

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

D'autres éléments de réponse peut-être sur les autres questions ?

**Mme Lucie TRULLA, Directrice de projets éoliens en mer, DREAL**

Concernant la carte des zones propices, la question de madame qui portait sur les enjeux de défense que vous avez sur vos tables. Ce sont les enjeux de défense partagés et communicables, mais aussi compatibles avec l'éolien. Comme je l'ai présenté, la carte donne deux zonages.

1. Les zones compatibles sans condition et favorables.
2. Et, en blanc, les zones soumises à examen au cas par cas.

Donc, ça fait partie des sujets qui sont, comme vous le soulignez, en arbitrage et pour lesquels on attend des orientations pour notre façade.

**Mme Catherine POUJOL, Association Gardez les caps**

Donc, les éoliennes ne seront pas partout dans la zone en vert.

**Mme Lucie TRULLA, Directrice de projets éoliens en mer, DREAL**

Elles sont compatibles. La zone en vert, est-ce qu'on peut peut-être l'afficher de nouveau si c'est possible ? La zone verte, c'est les zones qui sont compatibles du point de vue des enjeux de défense avec l'éolien en mer. Donc, dans les zones en vert, on pourrait avoir des éoliennes. Mais, ce n'est pas le seul critère. Et, dans les zones blanches, c'est des zones qui nécessitent de vérifier au cas par cas, en fonction des projets et de la planification la compatibilité avec les enjeux de défense.

**Mme Caroline WERKOFF, Commission particulière du débat public**

Là aussi, la CNDP avait demandé des cartes plus précises de l'impossibilité pour des raisons de défense. On a ces cartes aujourd'hui. Donc, ce sera travaillé après coup. Donc, ça nécessitera de revenir effectivement vers le public pour présenter ces aspects.

**Mme Lucie TRULLA, Directrice de projets éoliens en mer, DREAL**

On comprend bien que les enjeux de défense ne peuvent pas être présentés dans le détail. C'est quand même des enjeux qui sont confidentiels. On partage déjà un premier niveau d'information, mais après ça reste du secret défense. Donc, il y aura un arbitrage sur cette compatibilité a posteriori.

Et, sur la question de monsieur concernant les 45 gigawatts qui répondent à la consommation d'électricité. Je vais faire appel à un ami puisque j'ai le droit. Martin SALMON qui est dans la salle de la DGEC, Direction générale de l'énergie et du climat, va pouvoir répondre.

**M. Martin SALMON, Direction générale de l'énergie et du climat**

Bonjour à tous. Merci. Donc, 45 gigawatts, concrètement, si l'on prend les productibles aujourd'hui qui sont connus, c'est de l'ordre de 170 térawatts-heures. C'est un volume d'énergie. Et, si l'on compare ça à la projection qui est la nôtre de production et de consommation d'électricité en France à l'horizon de ces 45 gigawatts, c'est-à-dire 2050, c'est de l'ordre de 25 %. Cela veut dire que l'on pourrait arriver à un niveau où l'on a 25 % de la production d'électricité en France en 2050 qui est produite par de l'éolien en mer.

**Mme Caroline WERKOFF, Commission particulière du débat public**

Est-ce que ça répond à votre question ? On va refaire un tour de prise de parole, mais est-ce que ça répond à la question de monsieur ? OK. Merci beaucoup. Il y avait la question du débat continu. C'est plutôt une observation, mais c'est noté. On va reprendre un tour de questions, justement. Madame voulait prendre la parole à table.

**Mme Nathalie BEAUZEMONT, Gardiens du large**

Bonjour. Nathalie, Gardiens du large.

**Mme Caroline WERKOFF, Commission particulière du débat public**

Si vous pouviez vous lever que l'on vous voit.

**Mme Nathalie BEAUZEMONT, Gardiens du large**

Vous parlez de gigawattheures, mais parlons en puissance installée en gigawatts pour comparer. En France, on a à peu près 100 gigawatts installés, et l'objectif pour l'éolien en mer seul c'est 45. Donc, c'est presque la moitié. Je parle en puissance installée, c'est-à-dire en puissance à la pointe. Et, il est vrai dans la consultation publique de la stratégie, la SFEC, on parle beaucoup en énergie. Mais, je trouve que c'est un peu trompeur.

Vous avez évoqué le bien commun qu'est la mer, mais en même temps vous faites la promotion de l'industrialisation de la mer par des concessions privées, et pour une surface de votre projet qui est à peu près de l'ordre d'un grand département français, comme le Morbihan, par exemple. C'est quand même vraiment très important.

Et, il y a deux préalables à mon avis dans un tel débat et je pense qu'on n'a pas été très bien informés sur ces préalables. Avant de parler mise en place et cartographie de l'éolien en mer, normalement on devrait parler d'alternatives. Quelles sont les alternatives à ce projet ? Et, dans le mot « ERC », il y a la lettre « E » qui est éviter. Donc, je trouve que l'on n'en a pas beaucoup parlé. Avez-vous fait une étude sérieuse sur les alternatives à cet éolien en mer ? Par exemple, de l'énergie renouvelable thermique, de la géométrie, de l'autoconsommation. Cela paraît pourtant très prometteur.

Deuxièmement, un deuxième préalable, je trouve, sur lequel nous ne sommes pas bien informés, c'est le retour d'expérience des projets éoliens en mer qui sont déjà entamés. Par exemple, à Saint-Nazaire, on entend parler d'avarie d'exploitation. Pour Saint-Brieuc, il semblerait qu'il n'y ait plus qu'une ligne qui fonctionne, un peu comme à Saint-Nazaire. Et, pour le flottant, on se lancerait dans une expérience à l'échelle industrielle en Bretagne Sud alors même qu'on n'a pas vraiment le retour d'expérience de l'éolienne Floatgen. On n'a pas beaucoup d'information. Et, on nous parle d'un autre projet Hywind au large de l'Écosse exploité par le Norvégien Equinor ancien pétrolier national norvégien Statoil. Au bout de sept ans, ces cinq éoliennes, pour leur maintenance, il faut les ramener à terre carrément. On pourrait penser que ce serait intéressant d'avoir de l'information, d'être plus documenté sur ce retour d'expérience avant de se lancer dans ce grand projet de fuite en avant.

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup pour toutes vos questions que l'on a notées. Monsieur qui levait la main depuis tout à l'heure.

**M. Éric LUBIN, Secrétaire Gardien des caps**

Éric LUBIN. Je suis administrateur de l'État et présent ici au titre de Gardien des caps. J'ai un premier irritant. Pouvez-vous nous indiquer le budget alloué à la CNDP ? Sur quel programme ? Quel est le montant ? Le nombre d'équivalents temps plein ? C'est le premier irritant.

Deuxième question, vous nous avez montré uniquement des parcs éoliens en France métropolitaine. Quid de l'outremer ? La France étant la deuxième puissance en termes de zone économique exclusive maritime.

Et, troisième question, dans les documents il est indiqué que 0,5 % des gigawatts sont installés sur un projet de 45, et que 4,1 sont attribués. Est-ce que cela veut dire que le processus est irréversible ou réversible ? Merci.

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On va peut-être prendre une dernière question. Et, ça sera tout après parce qu'on va passer à la suite. Bonjour.

**M. Joris VIART, Membre du Yacht-Club de Saint-Brieuc**

Bonjour. Joris VIART. Je fais partie d'un club de plaisanciers. On navigue beaucoup dans la baie. J'avais deux réflexions.

1. La première, quand on a écouté tout votre préambule, on se dit que tout est calé, qu'on ne sait pas ce que l'on fait là parce que tout a l'air très bien organisé.
2. Deuxième qui n'a rien à voir, quand les débats ont commencé il y a 12 ans en 2011, si je m'abuse, concernant l'arrivée d'un parc éolien en mer, bien sûr plein d'associations se sont créées à ce moment-là sur les antis évidemment. Et, je suis allé voir ce qu'il se passait en Hollande. Un peu plus de 3 000 éoliennes en mer entre la Hollande, l'Angleterre, la Belgique, etc. Et, un travail énorme fait par l'Institut royal scientifique hollandais sur justement les éoliennes en mer, avec une première partie sur les conséquences pendant les implantations ; et, ensuite, les conséquences pendant l'exploitation.

Évidemment, c'est 300 pages. C'est un truc d'État. Mais, on peut retenir de ça qu'ils ont été d'une neutralité extraordinaire, qu'ils ont relevé ce qui n'allait pas. Ils ont relevé ce qui allait bien. Ils ont conclu qu'au niveau de la faune, de la flore en l'air et sous la mer c'était neutre. Pendant la construction, les espèces se déplacent. Ensuite, elles reviennent. Il y a sur les implantations énormément de vie qui arrive, de coquillages qui servent de nourriture. Il faut aller voir... L'expérience, on dit que l'on ne sait rien. Mais, allez voir les gens qui font ça depuis 25 ans...

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**



Merci, Monsieur. Oui, c'est ça. Ça reboucle avec ce que disait madame aussi sur les retours d'expérience que l'on ne présente pas forcément jusqu'à présent. Mais, on va en parler. Il y avait une dernière prise de parole.

**M. Jean-Luc CECCALDI, Citoyen**

Bonjour à toutes et à tous. Je suis un modeste citoyen. Ce n'est pas utile que je me présente par mon prénom. Je n'ai pas de question en particulier. J'ai simplement quelques réflexions à partager. J'ai l'impression que vous avez parlé au tout début de votre intervention d'un débat démocratique de la CNDP. OK. Je veux bien. Vous êtes mandaté. Il y a beaucoup d'organismes administratifs que vous avez présentés ; pas de souci. Mais, ce qui me gêne un petit peu, est-ce que l'on n'est pas en train de débattre de quelque chose qui est déjà acquis, dont le principe est acquis ? Là, on est en train de débattre sur la manière dont on va faire, jusqu'où l'on va aller, les moyens. Mais, le débat de fond, on ne l'a jamais eu... Est-ce qu'on nous a demandé un moment donné, citoyens, ce que l'on en pensait ? Absolument pas ! Cela veut donc dire que l'on a déjà acté que nous allons faire de l'éolien en mer.

Déjà, démocratiquement, ça me pose un gros problème. On est bien d'accord que ça vient de l'Union européenne. Au départ, ça a été acté par l'Union européenne. Le Gouvernement français a pris cette décision à son compte, et a essayé de prendre des décisions pour mettre en œuvre cette décision européenne. Mais, nous, citoyens européens, à quel moment avons-nous été consultés ? Jamais ! donc, c'est bien beau de parler de démocratie, mais la meilleure démocratie est de faire un référendum, par exemple. Personne depuis des années ne pose cette question. Cela me pose problème.

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Monsieur, je vais vous demander d'être bref. Mais, on va vous répondre.

**M. Jean-Luc CECCALDI, Citoyen**

On parle d'éoliennes. Effectivement, les éoliennes en mer, d'après ce que j'ai pu m'apercevoir tourneraient autour de 15 mégawatts actuellement. Ce sont de très grosses éoliennes. Il faut quand même bien se rendre compte que ce sont des éoliennes qui font 250 mètres de haut. Vous imaginez, presque comme la tour Eiffel, qui font 250 mètres de diamètre. Donc, c'est énorme ! Donc, 45 gigawatts, ça correspondrait, en fait, à 3 000 éoliennes. Est-ce que vous vous rendez compte ce que représentent 3 000 éoliennes ? On parle de parcs éoliens, mais parmi vous, est-ce que vous savez combien contiennent un parc éolien ? Probablement pas... Donc, 3 000 éoliennes, c'est quand même énorme.

Je voulais rapporter ça par rapport à un réacteur nucléaire. Un réacteur nucléaire, considérons selon la technologie, est de l'ordre de 1 200/1 300 mégawatts. Cela veut donc dire qu'un réacteur nucléaire fait 100 éoliennes. Et, une centrale nucléaire fait 500 éoliennes.

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Tout à fait, Monsieur. D'ailleurs, on a fait des infographies qui montrent exactement ce que vous êtes en train de dire.

**M. Jean-Luc CECCALDI, Citoyen**

Mais, ce qui me gêne, je reviens au point principal. On débat de quelque chose qui est déjà acquis. C'est ça qui me gêne.

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Effectivement, on peut comprendre si c'est ce que vous percevez. On peut comprendre que ça soit gênant. Je vous remercie pour le tour de questions. On va passer aux réponses. Je voudrais juste faire une petite réponse à monsieur sur le fait de savoir si tout est plié, etc. C'est vrai que c'est toujours la question qui se pose quand on ouvre des débats publics. Et, les gens nous disent beaucoup ça sur les marchés. C'est vrai que l'on vient souvent nous interpeller là-dessus.

On peut vous dire qu'en tant que CNDP, c'est qu'en fait quand la CNDP ouvre un débat, elle est saisie par l'État et ouvre un débat. Elle vérifie que les choses que l'on va travailler, il n'y a aucune décision de prise encore et actée par une loi, par un décret, etc.

Aujourd'hui, les 45 gigawatts d'éoliennes, c'est une proposition de l'État qui n'est inscrite dans aucun texte de loi. À la CNDP, on est complètement favorable à ça et l'on a ouvert toute la première partie du débat là-dessus. La première question à se poser selon nous : est-il opportun de faire ou pas 45 gigawatts d'éoliennes ? Et, le mix énergétique tel que l'a proposé l'État qui était quand même nucléaire

et énergie renouvelable, est-ce que c'est pertinent de faire ça ? C'est bien nous, à ce niveau, que nous pouvons réfléchir.

D'ailleurs, il y a une table qui réfléchit exactement sur ce sujet. On est complètement à ce niveau du débat. Je rejoins monsieur. Ça ne serait pas non plus fair-play de dire que l'on ne discute que de la localisation des parcs. Aujourd'hui, en particulier, à cette réunion, on a demandé justement d'aller un peu plus loin, et de présenter là où l'on pourrait éventuellement mettre les éoliennes. Effectivement, c'est aussi une question du débat. En fait, il faut réfléchir aux deux aspects en même temps. Si l'on doit en mettre, où pourraient-elles être ? Quelles sont les zones propices, les zones favorables ? Quels sont les critères de choix pour placer ces éoliennes ? En fait, il faut réfléchir aux deux choses en même temps dans ce débat. Et, c'est vrai aujourd'hui que rien n'est acté. Mais, effectivement, après ce sera à l'État de revenir vers le citoyen et de dire : là, je vous ai bien entendu. Là, j'ai modifié ou j'ai implanté telle ou telle chose dans la stratégie maritime ou je n'ai pas pris en compte, etc. C'est ce que l'on offre à la CNDP. On offre juste ce moment-là où les débats sont encore ouverts. Il y a une parole citoyenne qui est donnée à l'État. Donc, l'État répond à ça. Notre modeste rôle s'arrête là. Donc, on est un des acteurs de la démocratie.

Je voulais quand même faire cette petite précision parce que c'est vrai que c'est quelque chose qui revient très souvent. Et, peut-être, Caroline, sur le budget, effectivement de la CNDP. C'est une bonne question.

**Mme Caroline WERKOFF, Commission particulière du débat public**

Merci. Merci de poser la question. C'est vrai que c'est important comme question. En fait, il y a deux types de budgets pour ce débat, comme pour tous les budgets. Il y a déjà le budget d'organisation puisqu'il faut louer des salles. Tout ce que vous voyez n'est pas gratuit. Et, il y a le budget sur lequel on est payé. Si la question est : est-ce que l'on s'enrichit en organisation le débat ? La réponse est non. En fait, on est militants de la démocratie et la plupart d'entre nous avons un travail à côté. J'espère que ça répond à votre question.

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Après, on peut en discuter après. Voilà ce que l'on avait à dire côté CNDP. Maintenant, on vous laisse la parole sur l'ensemble des questions que l'on a notées. Je rappelle ces idées de privatisation. Finalement, ça correspond à un département français. Vous nous avez donné les pourcentages tout à l'heure ; les alternatives : est-ce que des études sérieuses ont été faites sur les alternatives ? Et, quid des retours d'expérience ? Est-ce que vous vous êtes basé là-dessus ? Et, où peut-on les trouver finalement peut-être aussi ? Voilà à peu près. Il y a d'autres choses. Je vous laisse faire et si vous avez oublié des choses, je vous relancerai.

**Mme Lucie TRULLA, Directrice de projets éoliens en mer, DREAL**

Sur le retour d'expérience, évidemment, on a consulté les travaux notamment de l'Institut royal de Belgique puisque la Belgique a installé des parcs éoliens en mer depuis une vingtaine d'années, et dispose de retours d'expérience étayés par les scientifiques.

L'État aussi a mis en place l'Observatoire national de l'éolien en mer qui est doté d'un budget de 50 millions d'euros sur trois ans, et qui a lancé une expertise scientifique de la connaissance pilotée par le CNRS et l'IFREMER. D'ailleurs, on avait un scientifique qui avait présenté ses travaux lors de la réunion publique de Grandville. Ils sont en train d'analyser plus de 2 000 articles scientifiques qui traitent des interactions entre l'éolien et l'environnement. Donc, on ne part pas de rien. Vous avez à l'écran une synthèse des opportunités et des risques d'implantation d'un parc et de son raccordement vis-à-vis de l'éolien. Donc, je pense qu'il n'y a pas de neutralité. Il y a des impacts possibles. Il y a des synergies également possibles. La démarche : éviter, réduire, compenser, permettra à partir d'un premier état initial de l'environnement d'identifier les pressions exercées par les projets. L'objectif est d'éviter, de réduire et de compenser les impacts de ces pressions. Et, ce sera fait aux différentes étapes du projet. Là, on est au niveau de la planification. C'est le premier temps de la démarche. Ce qui nous réunit ce soir, c'est de discuter autour de l'implantation de ces parcs : où faut-il les implanter de manière privilégiée ? Quels enjeux environnementaux à prendre en compte ? Quelles conciliations des usages à opérer ? C'est bien le premier plan.

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Donc, vous nous dites que l'ensemble des éléments de REX seront prises en compte à un moment donné dans l'implantation de ces éoliennes.

**Mme Lucie TRULLA, Directrice de projets éoliens en mer, DREAL**

Oui. Peut-être redire que c'est la première fois que la cartographie de l'éolien en mer va être adossée au document stratégique de façade. C'est un plan programme qui fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique, c'est-à-dire que l'autorité environnementale va analyser le document stratégique de façade et la cartographie de l'éolien. Et, la manière dont on a pris en compte l'environnement dans l'établissement de cette cartographie. Donc, ça se fera déjà à ce premier niveau d'un document plan programme.

Ensuite, quand on aura retenu des projets, le développeur — il y a un développeur dans la salle qui peut témoigner de la manière dont ça se passe — sera amené à produire une étude d'impact où il affinera cette analyse éviter, réduire, compenser à l'échelle de son projet. C'est une itération. On commence dans le cadre du débat vraiment très en amont, bien plus en amont que lors des précédents parcs. C'est ça aussi le changement de cette démarche.

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Et, en aval alors puisque c'était demandé aussi. En aval, quelles réflexions y a-t-il eu pour proposer ce mix de 45 gigawatts d'éolien ? La question était posée des études sérieuses sur les alternatives. C'est vrai que c'est une question que l'on pose complètement dans ce débat. Est-ce opportun ? Est-ce que c'est le bon choix d'aller sur ces 45 gigawatts au lieu de faire de l'hydrolien, au lieu de faire certains nous disaient de l'énergie dans chaque maison, de produire localement. Là, on est quand même...

**Mme Lucie TRULLA, Directrice de projets éoliens en mer, DREAL**

Je propose que l'on bénéficie encore de l'expertise de Martin puisqu'il y a des études pilotées ; Martin SALMON de la DGEC.

**M. Martin SALMON, Direction générale de l'énergie et du climat**

Sur ce sujet des alternatives, je pense que c'est un sujet effectivement important. Il y a eu un premier élément assez fondamental quand même qui a été le rapport futur énergétique 2050 de RTE qui a été publié, de mémoire, pour la première version en octobre 2021. Et, qui globalement partait du principe que l'objectif était d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Il y avait cette idée que si la France atteint la neutralité carbone en 2050, concrètement quel est le chemin pour y arriver ? Il y avait une analyse sur la réduction des consommations en énergie finale. C'était ce qui a été présenté tout à l'heure avec des efforts assez drastiques. Je pense qu'il faut aussi s'y préparer en matière d'efficacité énergétique et de sobriété. Et, il y avait différents scénarios avec relance du nouveau nucléaire, sans relance du nouveau nucléaire, plusieurs variantes. En l'occurrence, six scénarios au total qui permettaient sur la partie électricité finalement de répondre à l'objectif d'avoir une électricité décarbonée d'une part, qui demandait de répondre aussi à la sortie progressive du parc nucléaire historique avec ce que l'on appelle l'effet casquette, c'est-à-dire que tout le parc nucléaire français a été construit dans les années 1970/1980. On peut le prolonger. Mais, un moment, il va sortir et il va sortir très rapidement. Donc, aujourd'hui, relancer les nouveaux nucléaires, de toute façon, c'est plutôt l'horizon 2040.

Donc, il est étudié ces différentes options et finalement la réalité des différentes conclusions portées par RTE à l'époque — c'est quand même un très gros travail avec énormément de concertations entièrement publiques aujourd'hui sur le site de RTE. Dans tous les cas, il y avait un besoin fort, et même dans les scénarios où l'on relancerait le nouveau nucléaire français, de développer l'éolien en mer. Dit autrement, dans les différentes trajectoires, on était entre 22 et 62 gigawatts d'éolien en mer à l'horizon 2050. 22, c'était dans le cas où l'on relancerait massivement et de façon beaucoup plus massive que ce qui a été annoncé jusqu'à présent le nouveau nucléaire. 62, c'était un cas de figure où l'on ne faisait pas de nouveau nucléaire. Et, on ne faisait que de l'éolien en mer. Je pense que c'est un premier point important. Et, peut-être pour essayer de conclure rapidement sur ce sujet qui est complexe, aujourd'hui ce qui est décidé, ce n'est pas de lancer uniquement l'éolien en mer. Aujourd'hui, toutes les filières ENR sont dans une phase d'accélération extrêmement importante. En l'occurrence, il n'est pas prévu que l'éolien... Par exemple, le photovoltaïque va probablement être la deuxième énergie électrique renouvelable à l'horizon 2050 et va probablement avoir une accélération encore plus significative. Donc, toutes les énergies électriques renouvelables sont mobilisées parce qu'il va falloir aussi décarboner des usages. Donc, remplacer des usages fossiles avec des sources fossiles, par exemple, dans l'industrie, dans les transports par des consommations électriques décarbonées. Et, tout cela demande aujourd'hui à l'ensemble des filières d'être fortement mobilisées.

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Merci à vous. Est-ce qu'il y a des questions ? Je pense que l'on a à peu près répondu à tout. Je vous propose — je vois bien les mains levées — comme l'on a des prévus des temps en sous-groupes. Les temps en sous-groupes permettent quand même de travailler plus précisément sur les sujets. Donc, je vous invite à rentrer un petit peu au cœur des sujets. De toute façon, votre parole va être notifiée. Et, vous aurez la possibilité d'écrire vos questions sur une feuille à la fin. Donc, si vous en êtes d'accord — sinon, on va finir un peu trop tard. Déjà, on vous retient longtemps.

**[Mme Nathalie BEAUZEMONT, Gardiens du large — inaudible hors micro]**

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Un droit de réponse. Écoutez, si je vous le donne, je pense qu'il y a une autre main qui se lève et l'on n'a pas fini. On aura une dernière — vous ne jouez pas le jeu, Madame. On ne vous entend pas. Ça ne sera pas enregistré. Apportez un micro à madame au moins que l'on puisse enregistrer quand même cette parole citoyenne.

**Mme Nathalie BEAUZEMONT, Gardiens du large**

Je voulais remercier monsieur SALMON pour sa réponse, mais juste dire que dans les propositions de RTE à 2050 il n'y avait pas à mon avis une étude assez sérieuse sur les ENR thermiques, c'est-à-dire de ne pas passer par l'électricité pour faire de la chaleur ; la géothermie, etc. Et, je tiens à votre disposition une étude dans laquelle l'on montre qu'en Bretagne on peut se débrouiller pour faire ces alternatives à la place de l'éolien en mer. Je pense que c'était important à dire.

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Merci. Tout à fait. Maintenant, c'est bien noté. N'hésitez pas à nous envoyer l'étude que vous voulez que l'on transmette, Madame. On la transmettra. J'invite Paula qui va vous expliquer un petit peu la manière dont se passer les travaux à venir. Merci à tous.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Je vois qu'une main se lève. Mais, on n'a plus le temps des questions. En revanche, comme le disait Karine, on va vous donner un papier à la fin. Toutes les questions qui sont posées seront ensuite relayées à la maîtrise d'ouvrage. Et, vous avez un droit de réponse.

**Mme Karine BESSES, Membre de la Commission particulière du débat public**

On ne va pas contraindre les gens à se taire. Mais, très rapidement et vous n'aurez pas de réponse, par contre. Mais, là, je vois que vous avez un papier assez long. Donc, je vous fais confiance pour faire rapidement.

**Mme Eve-Marie HUTIN, Gardez les Caps**

Eve-Marie HUTIN. Je suis avec Gardez les Caps. Ce qui m'intéresse de savoir et de poser la question, c'est en ce qui concerne la fin du projet. L'éolien est un matériau. L'éolienne en mer est un matériau qui se dégrade relativement vite. Je crois que la durée d'une vie d'une éolienne est de 15 à 20 ans. Je voudrais savoir un petit peu les coûts de financement qui sont attribués au démantèlement graduel d'un parc éolien. Ensuite, qui va le financer ? Est-ce qu'il est provisionné ? La question est simple. Elle n'est pas très compliquée.

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Merci. Très simple, effectivement. Je pense que vous aurez — on vous donnera la réponse. La réponse est posée dans le document du maître d'ouvrage. On notera la réponse sur nos réseaux et vous pourrez aller y voir la réponse. Je laisse Paula reprendre la main pour organiser les tables.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Exactement. On va passer au temps de réflexion collective. Vous vous êtes inscrits aux différents sujets. Donc, vous êtes déjà normalement à la bonne table. Je vais vous expliquer la manière dont on va procéder. On a tous 30 minutes pour réfléchir autour de ces sujets. On va vous donner un canevas. Cela veut dire une feuille à remplir avec trois catégories de questions. L'objectif est que chacun puisse s'exprimer. Il y a un facilitateur par table. Normalement, on est bon. On m'a dit que l'on avait 12 sous-groupes. Donc, vous avez un facilitateur par table qui est mis à disposition par la CNDP. Cela va être un membre CPDP qui va prendre des notes dans chaque table. L'objectif du membre CPDP va être d'essayer de distribuer la parole entre tous, de prendre le plus clairement possible les notes. Et, de vous faire sortir la matière et vous faire apporter l'information sur les différents sujets.

Ensuite, un peu d'attention et je vous laisse réfléchir en sous-groupes. À la suite, à la fin, une personne va être élue dans la table, un rapporteur de table va exprimer un élément clé de la troisième partie, c'est-à-dire une proposition de mise en œuvre, une proposition concrète à la maîtrise d'ouvrage en plénière. Donc, on va prendre note de vos propositions concrètes au fur et à mesure à la fin de ce temps réflexion. Est-ce clair pour tout le monde ? OK. Donc, vous avez un membre CPDP par table. J'arrive. Je vais aussi animer une table qui n'aura pas de facilitateur. Je vous laisse le temps de réflexion et à tout à l'heure.



*Un temps de réflexion est organisé entre 12 sous-groupes.*

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Lucie se tient prête pour prendre des notes. Cela va être ma table qui va restituer en premier. Pour restituer, on va essayer de tous s'écouter, s'il vous plaît. S'il vous plaît, je vous demande du silence. Lorsque vous restituez, le rapporteur essaye de parler doucement et articulez pour que Lucie puisse prendre des notes. On va passer le micro à cette table. Est-ce que vous pouvez juste lire le titre ? Est-ce que vous pouvez vous mettre debout ? Le rapporteur se met debout et lit le titre aussi du sujet. S'il vous plaît, un peu de silence.

**Mme Priscille MARQUES, Citoyenne**

On a travaillé sur les critères d'identification des zones d'implantation des éoliennes en mer. Et, ce qui est ressorti de nos discussions, c'est de faire un bilan risques/bénéfices pour décider si la mise en place d'un parc éolien en mer est pertinente. Dans les différents bilans que l'on pourrait faire, ce serait un bilan CO2 comparatif. C'est important de comparer. Sinon, on ne sait pas de quoi l'on parle ; ensuite, un bilan écologique et biodiversité ; un bilan financier qui comprend le critère prix parce que plus on s'éloigne des côtes, plus le raccordement coûte cher. Et, enfin un bilan esthétique même si c'est plus secondaire par rapport aux autres.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Il nous manque, Lucie, le bilan biodiversité aussi.

**Mme Lucie TRULLA, Directrice de projets éoliens en mer, DREAL**

On va le rajouter au bilan écologique.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Super merci. On va continuer par cette table. Karine a été facilitatrice et rapporteuse aussi. Elle a bossé double.

**Mme Karine BESSES, Commission particulière du débat public**

Ils continuent à me faire travailler toute la soirée. En fait, nous travaillons sur l'impact des activités humaines sur la mer et le littoral. À la question notamment de réguler ses impacts et notamment de faire des régulations, voire des interdictions, on a planché sur ces aspects. Ce qui ressort, c'est l'idée de pouvoir travailler localement pour une perception commune des problèmes, et d'aller plus loin sur les états des lieux, les impacts des activités. Globalement, on a considéré qu'il n'y en avait pas, qu'il n'y avait pas un état des lieux assez approfondi pour avoir une vision commune des problèmes qui se posent. Et, il y avait des idées de créer un observatoire local très localisé sur chaque zone. Et, également de pouvoir aller vers une logique de cogestion des milieux environnementaux de proximité avec les usagers, les citoyens. On a refait le monde à cette table. C'était cette idée qui a émergé de cogestion des milieux environnementaux de proximité pour faire des préconisations à 10 ans, rapidement. On n'a pas vraiment répondu à la question s'il faut interdire ou pas. Mais, on est plutôt dans l'idée de réguler ensemble et avoir cette logique de cogestion avec tout le monde, y compris avec les citoyens, les habitants et les usagers.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

OK. Super. Merci. On va donner la parole à cette table. N'oubliez pas de vous lever, Madame. Vous étiez sur le sujet... ? Les outils de protection de la mer, les aires marines protégées et les ZPF.

**Mme Kristen BRUNEL, Citoyenne**

De faire des concertations plus élargies.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Est-ce une proposition de faire des concertations plus élargies ?

**Mme Kristen BRUNEL, Citoyenne**

Oui.

- De donner plus de moyens aux scientifiques pour étudier ce qu'il faut protéger.
- De faire des rencontres d'usagers : pêcheurs ; plongeurs ; plaisanciers.

- De mettre des bouées pour éviter les ancrages qui détruisent les fonds, c'est-à-dire un mouillage écologique.
- D'organiser des cogérances des zones de protection.
- Et, de développer des zones de protection intégrales. C'était plus une question.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

OK. Il y avait le mouillage écologique aussi à ajouter et vous parliez aussi de cogérance. Vous avez aussi parlé de zones de protection intégrales. OK. Super. Merci. On va passer à cette table.

**M. Dominique YOU, Citoyen**

On travaillait sur l'économie de l'éolien et de l'indépendance énergétique. C'est uniquement le troisième qui vous intéresse ?

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Exactement ! La proposition concrète ou en fonction de votre question la mise en œuvre.

**M. Dominique YOU, Citoyen**

Donc, la question : quelles sont les compensations économiques et comment peuvent-elles être attribuées aux territoires ? On a estimé qu'il était important d'avoir une bonne transparence des mécanismes de répartition des redevances, et que ça profite à différents domaines, dont la pêche bien sûr, mais également une meilleure connaissance des impacts sur le milieu, de connaissance des fonds marins, une meilleure connaissance de la protection. Et, que ça participe également à la reconquête de l'état des eaux des côtes. On s'est posé la question aussi de cette distance entre les éoliennes et les côtes qui donne droit à indemnisation à certaines communes et pas à d'autres. Cela peut paraître un peu surprenant dans la baie de Saint-Brieuc justement.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Donc, quel système de répartition des bénéfiques et sur quels critères ? OK.

**Mme Valérie TOUZÉ, Citoyenne**

Le thème de cette table était les raccordements, ses impacts et ses coûts.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Attendez juste un instant. Lucie, est-ce bon pour toi ? OK. Très bien. Allez-y, Madame.

**Mme Valérie TOUZÉ, Citoyenne**

Les raccordements, ses impacts et ses coûts : les propositions que nous avons, c'est donner accès à la connaissance du public, c'est-à-dire que faire des études d'impacts pendant les travaux, après les travaux, etc., voire éviter évidemment l'impact environnemental et humain aussi bien en mer que sur terre des raccordements. Et, une des questions du groupe qui s'est mise un peu à côté a été de savoir s'il existait un outil comparatif qui permettrait de comparer toutes les énergies que nous avons à notre disposition actuellement que ce soit du renouvelable ou du nucléaire, etc., peu importe lesquelles. Mais, en prenant un coût global de chacune des énergies pour tant de production de mégawatts avec aussi l'impact écologique, environnemental, humain que chaque énergie aurait. Chacun vante son énergie.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Avoir un regard un peu global entre les différentes énergies et les impacts qu'elles ont par rapport aux bénéfiques. Ça rejoint un peu la question de cette table.

**Mme Valérie TOUZÉ, Citoyenne**

En tant que citoyens novices n'y connaissant rien, que nous ne soyons pas obligés d'aller étudier des dizaines de documents pour essayer de nous faire une idée. Et, d'avoir un résumé, les éoliennes, les pâles sont produites à tel endroit, ça consomme tant. Il y a tant d'impact environnemental. Il faut les transporter en bateau. Il faut ceci, il faut cela. Le nucléaire, quels sont les risques ? Et, d'avoir un comparatif vraiment de toutes nos énergies. Là, on nous propose des énergies. Potentiellement, on fait des débats, mais on n'a pas vraiment les moyens de faire un choix pour donner notre avis.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Merci. Table suivante.

**Mme Édith FLOCH, Citoyenne**

Bonsoir. On a travaillé sur les conséquences du dérèglement climatique sur la mer et le littoral. Une des actions dans notre groupe est d'agir au niveau local, communal, l'agglo, le département ; d'engager une réflexion avec les habitants et les élus dans un souci d'anticiper à partir d'un état des lieux ; de trouver les moyens de se protéger, de s'adapter, d'éviter l'aggravation et surtout de réfléchir aux moyens d'agir sur les causes du dérèglement climatique.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Merci. Lucie, est-ce bon pour toi ? OK. Table suivante.

**M. Sam SOFFER, Citoyen**

On était aussi sur le sujet de l'économie de l'éolien et de l'indépendance énergétique, les compensations économiques qu'il faut prévoir pour les acteurs qui vont être impactés et les territoires qui vont être impactés par les éoliennes. On a parlé de mesures d'accompagnement et de financements avec le cas précis, par exemple, d'amélioration pour les navires impactés par l'installation d'éoliennes. On a imaginé des compensations économiques qui passeraient par des associations environnementales. Et, on a parlé d'une taxe éolienne qui s'appliquerait pour favoriser les territoires impactés, pour compenser les territoires impactés.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

OK. Très bien. Merci. Table suivante.

**M. Maël SOULEN, Citoyen**

Bonsoir. Notre sujet était l'état écologique de la mer. Qu'est-ce qui caractérise pour vous le bon état écologique de la mer ? On a émis une idée.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Juste la dernière catégorie qui vous invite à faire une proposition concrète, il me semble.

**M. Maël SOULEN, Citoyen**

OK. D'accord. Quelle proposition concrète souhaitez-vous soumettre aux décideurs pour améliorer l'état écologique de la mer ? Je pense qu'une idée majeure, c'est l'amélioration des actions en amont des projets ; en pré-projet que les actions soient complètes parce qu'on peut se satisfaire d'avoir des études post-projets. Mais, si les effets sont néfastes, c'est un peu trop tard pour potentiellement y remédier notamment sur des contaminants potentiels qui pourraient émaner des projets industriels en mer.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Donc, évaluer en amont davantage.

**M. Maël SOULEN, Citoyen**

Oui, avec un principe de précaution plus pointu. Si je prends, par exemple, le projet de la Saint-Brieuc qui m'est cher comme à d'autres personnes ici, avec les anodes sacrificielles qui relarguent plus de 50 tonnes d'aluminium par an alors qu'il y a d'autres projets qui n'ont pas ce genre de rejets. On peut se poser la question : est-ce qu'il n'aurait pas été utile d'avoir un principe de précaution plus pointu pour éviter ce genre de rejets dans le milieu.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Lucie, principe de précaution plus pointu ou en tout cas plus exigeant, plus poussé.

**M. Maël SOULEN, Citoyen**

Voilà, avec des études plus pointues qui peuvent être sur l'hydrodynamisme parce que dans les parcs éoliens ça a un impact sur l'hydrodynamisme des propagations de la houle, mais la houle qui se propage en mer, après quel est l'impact en terre aussi ? L'hydrodynamisme et le déferlement des vagues participent au bon état écologique des eaux. Quelles propositions également ? Plus de sensibilisations, d'éducation à l'environnement dès le plus jeune âge, renforcer cette éducation dans le socle pédagogique à l'école. Et, plus de communication sur l'état écologique. Qu'est-ce qu'un bon état écologique ? Où en est-on actuellement pour sensibiliser les gens là-dessus ? Il y avait d'autres propositions aussi sur la décarbonisation des carburants pour les navires. Il y avait aussi une question sur la manière de mieux trier les déchets sur la question du tri des déchets et des poubelles. La sanctuarisation des aires protégées avait été proposée avec carrément des suppressions d'activités

dans ces zones. Et, un renforcement des zones protégées et des contrôles dans ces zones : qu'est-ce qu'il s'y passe réellement ? J'espère avoir fait le tour et avoir bien retranscrit les idées de tout le monde.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Merci beaucoup. Dans tous les cas, on va récupérer tous ces canevas et l'on va les retranscrire dans notre synthèse. Là, c'est aussi pour faire profiter les autres aussi. Je vois l'heure. Donc, à partir de maintenant, si vous pouvez être le plus synthétique, ça arrangera tous ceux qui veulent avoir une petite collation après. Désolée pour la pression, mais vous pouvez rester debout.

**M. David RIOU, CESER Bretagne**

Bonjour. Merci. On a travaillé sur les critères d'identification des zones d'implantation des éoliennes en mer. Les principaux critères que l'on a retenus, c'est qu'il faut avoir la connaissance de la nature des fonds marins, de son environnement et de son évolution puisqu'on a des projections à 10 ans et des projections à 2050. On s'est posé la question de la migration des espèces également d'ici 2050. Et, la connaissance des zones de protection forte. Je rappelle le thème du groupe. C'était d'identifier les zones d'implantation des éoliennes en mer. Mais, sans connaître les zones de protection forte, c'est un exercice qui est assez difficile. On a parlé également comme critères la qualité d'emploi et la pérennité des emplois sur nos territoires. On a parlé des critères financiers et des retombées fiscales également ; principalement également des zones de pêche et du respect des zones de pêche actuelles et futures puisque là aussi il y aura des évolutions par rapport à la migration des espèces. Et, avoir un débat en territoire, en région, mais en continu c'est-à-dire que le débat ne s'arrête pas aujourd'hui. Il faut un débat continu pendant toute la période du projet. Merci.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Merci.

**M. David RIOU, CESER Bretagne**

Et, on garde le cap. On n'est pas d'accord sur le principe, mais on discute quand même des modalités.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

OK. Ça marche. Merci.

**Mme Martine VIART, Citoyenne**

Bonsoir. Notre thème était l'impact des activités humaines sur la mer et le littoral. On ne va pas se faire des copains avec les élus des communes littorales parce qu'on a évoqué les problèmes des stations d'épuration, et de la conformité des stations d'épuration. Et, on se demande s'il ne faudrait pas limiter l'urbanisme en zone littorale en fonction de la capacité des stations d'épuration du territoire.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

OK. Super. Merci. Très concis. La table du fond, on vous écoute.

**Mme Lucile PAULIGNAN, Le temps des Sciences**

On travaillait sur le sujet 5 : quel système de gestions et de décisions pour préserver l'environnement marin ? Notre proposition pour améliorer le système de gestion et de décision est de mettre les connaissances scientifiques à la base des systèmes de décisions et à la disposition de processus de gouvernance et de décisions. Donc, ça inclut de les mettre à disposition des élus, de différents acteurs du processus de décisions, mais aussi des citoyens.

**Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

OK, disponibilité auprès des élus et des citoyens. Super. Est-ce que c'est la dernière table ?

**M. Joris VIART, Membre du Yacht-Club de Saint-Brieuc**

C'est la dernière table. Le thème de notre table était l'éolien en mer et lutte contre le changement climatique. Il en ressort, en gros, OK, pour l'éolien en mer. Est-ce que l'on peut faire autrement ? Ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, ce qui est peu intelligent. On aura toujours, si l'on diversifie, les sources d'énergie, des roues de secours pour conserver de la production. Il faut sortir du nucléaire et il faut vérifier les effets sur la biodiversité bien évidemment. Les arguments pour : compétitivité ; besoins en électricité qui sont en augmentation énorme dans les années qui viennent ; et l'urgence climatique. Plutôt contre : la surcharge des réseaux ; l'évaluation des effets sur la biodiversité qui ne sont pas encore parfaitement maîtrisés ; et voir les alternatives qui existent. Par exemple,

l'hydrolien qui n'en est qu'à ses phases d'expérimentation pour l'instant, et l'houlomoteur c'est-à-dire des bouées qui avec les vagues réagissent, montent et descendent, et produisent de l'énergie. Une demande : demander aux opérateurs de financer l'enterrement des réseaux surtout en bord de mer. Quand on a vu des Bretons privés d'électricité pendant des semaines en Bretagne après la tempête, on se dit que les réseaux enterrés, ce n'est pas mal quand même... Voilà. J'ai tout dit.

### **Mme Paula Schmidt de la TORRE, Commission particulière du débat public**

Super. Merci beaucoup. Merci pour vos contributions qui seront reprises par nos collègues et par nos soins. On va faire des synthèses. Je n'oublie pas, vous avez chacun un petit papier blanc. Il y a une urne qui se trouve juste derrière vous où vous pouvez poser vos questions. Est-ce qu'il y a des questions encore ou des suggestions que vous n'avez pas eu le temps de poser, qui vous viennent maintenant et que vous avez envie de poser ? C'est le moment. Vous avez votre papier blanc que vous pouvez mettre dans l'urne. Ensuite, on les fait remonter aussi à la maîtrise d'ouvrage. Donc, n'hésitez pas.

On va juste pour terminer vous donner les quelques dates clés à retenir pour ce débat. Je rappelle l'atelier en ligne jeudi sur le lien terre/mer. Demain, il y a une visite en bateau au parc éolien de Saint-Brieuc. On va faire un débat sur le bateau et il y a une deuxième date très importante à retenir parce que les inscriptions vont se terminer jeudi, c'est la mer en débat, la mer en 3D. Nous organisons un grand débat à Rennes en simultané avec quatre autres villes. Nous allons tous débattre en même temps en connexion avec d'autres villes. Donc, il y aura 80 personnes par site. Il y aura une réflexion sur des sujets que nous avons sélectionnés, que nous avons retravaillés un petit peu pour vous permettre de réfléchir autour de ces sujets. Les journées sont indemnisées. Cela peut être important. Vous êtes nourris et logés si vous êtes à plus je ne sais plus combien de kilomètres. Mais, c'est une belle opportunité pour rencontrer d'autres personnes, pour réfléchir sur ces enjeux à une échelle encore plus importante avec les autres villes connectées qui réfléchissent aussi sur le sujet. Donc, vous avez normalement des flyers avec un code. Exactement, c'est là. C'est sur l'autre côté des droits à l'image. Donc, n'hésitez pas à vous inscrire parce que c'est un moment qui va être fort et phare de ce débat. C'est le 16 mars. Il y a tellement de dates. Donc, c'est le 16 mars à Rennes.

Je vous remercie pour votre participation, le respect des règles. J'espère que ce débat vous a été quand même profitable. On vous attend pour une collation.